

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>22 juin 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt et deux, Le 29 juin 2022 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>22 juin 2022</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 22</p> <p>VOTANTS : 25</p>	<p><i>ETAIENT PRESENTS :</i> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, VIERIN, GILBERT, MAURY Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CRONIER, CAPRON, PERON, LEONARD, NORTON, ERNULT.</p> <p><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i> Monsieur JOANNIN (pouvoir à Monsieur NORTON) Madame BENHERRAT (pouvoir à Monsieur PERNOT DU BREUIL) Madame DE PAUW (pouvoir à Monsieur HELLAL) Madame GUILLAUME-MONNERY (pouvoir à Monsieur ERNULT) Monsieur TILLY (pouvoir à Monsieur LEONARD)</p> <p><i>ÉTAIENT ABSENTE :</i> Madame HOUSIEAUX Madame LHADI Madame LAMRHARI Monsieur CABADET</p>
<p>Objet :</p> <p>12) Subvention Région Hauts de France pour la création du verger municipal</p>	<p><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services,</p> <p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

I2. Subvention Région Hauts de France pour la création du verger municipal

A l'issu du budget participatif 2022, le projet de création d'un verger municipal était arrivé en 1^{ère} position avec 46% des suffrages exprimés.

Ce verger sera implanté sur une parcelle communale situé entre la rue Louis Gracin et le Square du Capitaine Geoffroy. Il est prévu d'y planter une douzaine d'arbres fruitiers et jusqu'à une centaines d'arbustes fruitiers, essentiellement locaux. Cela permettra de créer un lieu convivial d'éducation à l'alimentation saine et durable.

Le coût du projet est d'environ 6 000€ et est éligible à un financement par le Conseil Régional dans le cadre de son plan « 1 million d'arbres pour les Hauts de France », mais aussi à un financement complémentaire par l'association Reforest'action ;

Organisme	Montant	Pourcentage
Hauts de France	2 400€	40%
Reforest'action	600€	10%
Autofinancement	3 000€	50%
Total	6 000€	100%

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une demande de financement auprès du Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 40% pour la création d'un verger municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel PERNOT DU BREUL, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, le Développement durable et le Budget Participatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de financement auprès du Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 40% pour la création du verger municipal.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,**

POUR COPIE CONFORME

**Le Maire,
Bernard HELLAL**